

INTRO

Chaque usager de la route a des droits et des devoirs. La rue est un espace de circulation pour tous, c'est pourquoi il est normal de s'adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres.

I LES USAGERS LES PLUS VULNERABLES1° Les piétons

bepecaser2013.canalblog.com

12,1% des tués.

Art R 412-34 1 : -personnes qui conduisent une voiture d'enfant, de malades, d'infirmes ou tous autres véhicules de petite dimension sans moteur

- personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur

-infirmes qui se déplacent dans une chaise mue par eux-mêmes ou circulant à l'allure du pas

Les piétons :

- * pas faciles à détecter
- * pas suffisamment respectueux du code de la route
- * trajectoire aléatoire
- * déplacement lent
- * pas de moyen de communication
- * nouveau facteur d'accident : baladeurs/téléphone : les piétons n'entendent pas les véhicules arriver ou, par manque d'attention ne les voient pas

a) Les enfants**100 enfants de moins de 14 ans tués par an**

- * moins visibles (petite taille)
- * pas de connaissances du code de la route
- * pas conscience du danger (terrain de jeu)
- * échappent vite à la vigilance de leurs parents (imprévisibles)
- * acuité visuelle inférieure à 180° donc différente des adultes
- * ne savent pas évaluer les distances et les vitesses

b) Les personnes âgées

45% des piétons tués ont plus de 65 ans

- * perte de facultés -déplacements plus lents (pas conscience)
- troubles visuels et auditifs
- mauvaise évaluation des distances et des vitesses
- * à contrario très respectueux du code

2° Les 2 roues



bepecaser2013.canalblog.com

a) Les cyclistes

3,7% des tués, les 45/64 ans sont les plus tués

- * circulent à allure lente
- * trajectoire rectiligne
- * pas protégés (pas de casque)
- * n'appliquent pas le code de la route
- * ne signalent pas un changement de direction
- * usage des baladeurs
- * peu visibles la nuit (gilet/éclairage)
- * avertisseur sonore peu audible
- * catadioptres non voyants le jour
- * peuvent chuter facilement
- * contre sens de circulation autorisé (bande cyclable)

b) Les cyclomotoristes

6,2% des tués et les plus tués sont les 15/17 ans

- * allure modérée proche de celle des automobilistes
- * non-respect du code de la route mais de plus en plus de formation (BSR)
- * port du casque obligatoire
- * plus bruyants
- * plus facilement détectables qu'un cycliste (feu obligatoire)
- * trajectoire incertaine (dépassement par la droite, se faufilent)
- * obligation d'assurer le véhicule, soumis à immatriculation

c) Les motocyclistes

- * très rapides
- * surprennent les automobilistes
- * se faufilent dans la circulation
- * plus respectueux du code de la route (permis)
- * plus vigilants
- * port du casque obligatoire
- * obligation d'assurer le véhicule, soumis à immatriculation

II LES VEHICULES SPECIAUX

1° Les véhicules lourds et encombrants

a) Les poids lourds

- * difficile de les dépasser/de les croiser
- * empiètent sur la voie de circulation inverse lorsque la chaussée est trop petite
- * accélèrent et roulent moins vite que les voitures
- * freinent moins vite dû à leur chargement
- * masquent la visibilité
- * encombrant les intersections lorsqu'ils tournent à droite ou à gauche
- * ne nous voient pas bien (pas de vision derrière)
- * leur faciliter le passage
- * peuvent occasionner une gêne pour s'insérer dans la circulation (gabarit plus difficulté d'accélération)

b) Les transports en commun

Idem que les poids lourds +

- * prioritaires en agglo
- * arrêts fréquents
- * dangereux de les dépasser lorsqu'ils s'arrêtent (enfants qui traversent...)



bepecaser2013.canalblog.com

c) Les convois exceptionnels

- * véhicules à faible allure
- * transport de grosses marchandises
- * accompagnés d'un véhicule de guidage ou d'accompagnement
- * peuvent être accompagnés par les forces de l'ordre
- * difficulté de croisement (leur faciliter le passage)
- * masquent la visibilité

2° Les VIG

a) Bénéficiant de la facilité de passage

ambulance/SNCF/DDE/EDF/GDF/Banque de France/transports de fonds/SANEF...

- * tout conducteur doit leur faciliter ou céder le passage lorsque les avertisseurs sont en fonctionnement
- * leur présence risque de surprendre
- * sur autoroute par exemple être vigilant au personnel autour

b) **VIG prioritaires**

gendarmerie/police/SAMU/SMUR/pompiers/douanes/transfert de prisonniers

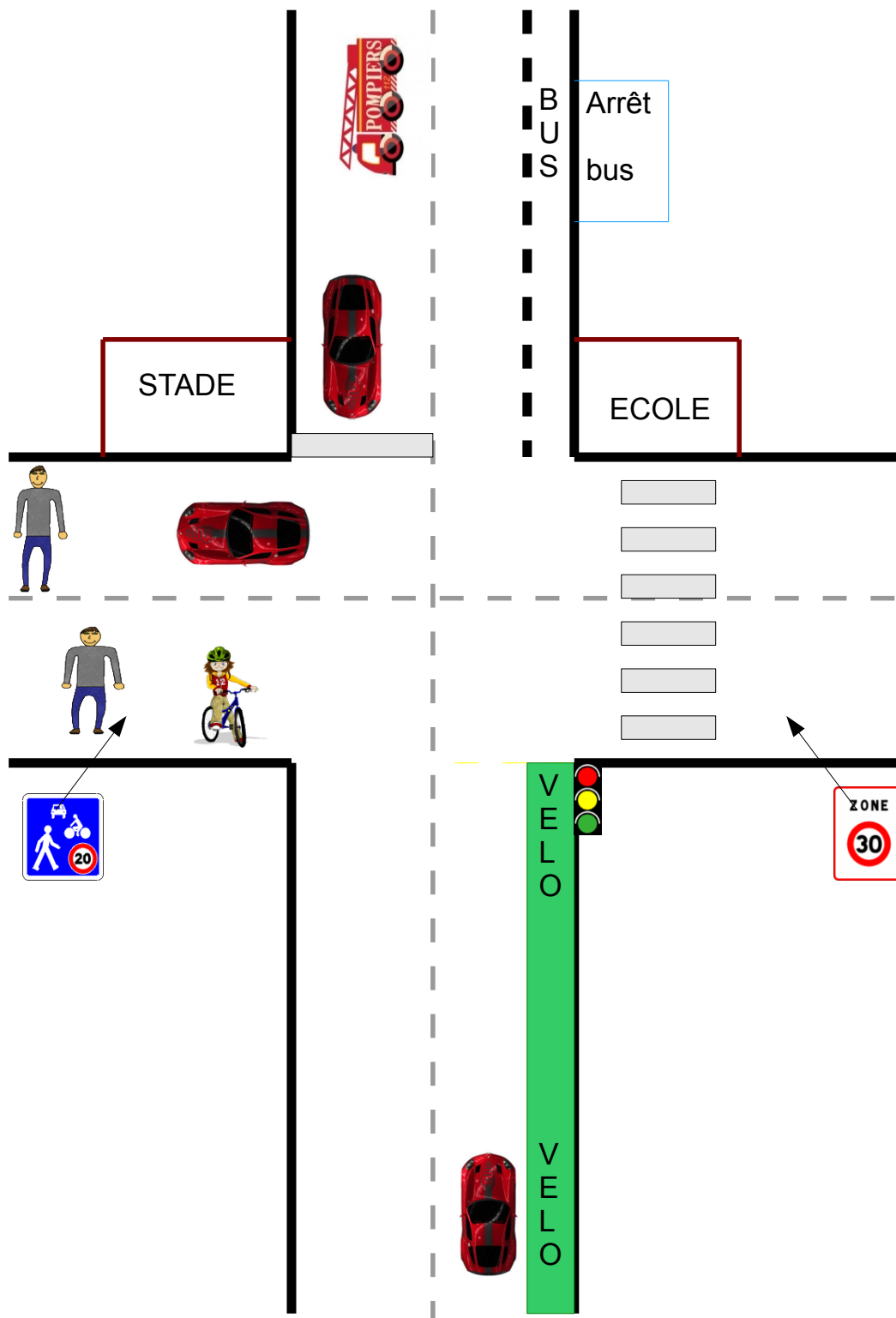
* laisser le passage et sont prioritaires sur le code mais sont tenus de le respecter

* risque de surprendre

III REGLEMENTATION



bepecaser2013.canalblog.com



Les voies réservées :

- interdit de circuler, s'arrêter ou stationner dans ces voies
- obligation de les utiliser quand il y en a
- signalisation + marquage au sol
- sur les « zones de rencontre » peuvent circuler sur les voies de circulation piétons, cyclistes, véhicules mais les piétons ne doivent pas s'arrêter dans la voie

Tout ce qui est voie réservée et espace aménagé est créé pour une meilleure cohabitation entre les usagers et pour assurer la sécurité de chacun...



bepecaser2013.canalblog.com

Exemples de questions spécifiques à poser

*Citer les différentes catégories d'usagers dits « vulnérables » et leurs caractéristiques et les aménagements prévus à leur effet

*Quel est le comportement à tenir en présence des véhicules lourds, encombrants et transport en commun et VIG ?

*Quelle est la réglementation relative aux voies réservées ?

Exemples d'objectifs spécifiques possibles à formuler

* Connaitre les différents types d'usagers dits « vulnérables » et les aménagements mis en place pour leur sécurité

* Connaitre le comportement à tenir en présence des VIG, véhicules lourds, encombrants et transport en commun

* Connaitre la réglementation relative aux voies réservées

